

Votre VAE étape par étape au :

Ministère de la Défense

1^{ère} phase ACCUEIL ET INFORMATION

Vous

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme délivré par le Ministère de la Défense.

Vous pouvez également obtenir le dossier de demande de VAE en téléchargement sur le site : [intradef du SGA](#).

VOTRE INTERLOCUTEUR

STRUCTURES CHARGÉES DE L'INFORMATION CONSEIL

Des relais d'information conseil se mettent en place dans chaque corps d'armée et vous orientent vers l'autorité certificatrice qui vous remettra l'imprimé Cerfa (livret de recevabilité pour la VAE)*. Pour obtenir la liste vous pouvez vous adresser :

- si vous êtes personnel civil : à votre responsable formation,
- si vous êtes personnel militaire : au service de reconversion.

* Pour les candidats à un diplôme de la Marine Nationale, le retrait du dossier se fait auprès de Marine mobilité, sous réserve d'avoir participé à une réunion d'information VAE organisée par ce service.

2^{ème} phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

Vous

Vous envoyez votre demande de recevabilité (imprimé Cerfa) à l'autorité certificatrice concernée.

Si votre demande est recevable :

VOTRE INTERLOCUTEUR

AUTORITÉ CERTIFICATRICE DE LA DÉFENSE

L'acceptation ou le rejet de votre demande vous est notifié dans un délai de 2 mois à compter de la date de dépôt.

L'autorité administrative compétente vous indique la procédure pour vous procurer le dossier de VAE (livret 2) ainsi que le référentiel du diplôme.

3^{ème} phase ACCOMPAGNEMENT

Vous

Vous passez à l'élaboration de la deuxième partie du dossier. Vous pouvez être aidé (accompagnement facultatif).

VOTRE INTERLOCUTEUR

AUTORITÉ CERTIFICATRICE DE LA DÉFENSE

L'accompagnement proposé varie de 8 à 12 heures échelonnées sur plusieurs mois.

4^{ème} phase PASSAGE DEVANT LE JURY

Vous

Vous adressez le dossier de validation complet.

VOTRE INTERLOCUTEUR

AUTORITÉ CERTIFICATRICE DE LA DÉFENSE

À l'autorité certificatrice concernée. Le jury procède à l'examen du dossier et peut demander à recevoir le candidat en entretien.

Le jury peut attribuer le diplôme, ne pas attribuer le diplôme, attribuer une partie du diplôme. La notification est envoyée par courrier.

En cas de validation partielle, vous conservez le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans. Vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément du diplôme ou acquérir ces compétences par de nouvelles expériences.

Centre Inter armées de reconversion
Quartier Foch
Boulevard de la Tour d'Auvergne
BP 09 - 35 998 Rennes armées
Tél : 02 23 44 52 22
Fax : 02 99 30 09 28
civ-rennes@sga.defense.gouv.fr

Marine Mobilité Brest
Immeuble Saint Louis
8, rue Colbert - BP 17
29240 Brest Armées
Tél : 02 98 22 16 17
Fax : 02 98 22 13 95

Marine Mobilité Lorient
6, rue de la Cale Orry - BP 5
56998 Lorient Armées
Tél : 02 97 12 40 92
Fax : 02 97 12 42 65